

entend prendre pour remédier à la lenteur administrative de son ministère?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous prenons toutes les mesures nécessaires et possibles pour régler ce problème le plus rapidement possible.

* * *

[Traduction]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX TERMES DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE—LES DEMANDES PROVINCIALES DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu le besoin d'augmenter les allocations sociales, surtout dans les provinces pauvres, et compte tenu des observations du premier ministre au sujet des dispositions prévoyant le partage des frais de moitié aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, je me demande si les provinces pauvres ont fait savoir au ministre qu'elles auraient besoin de montants supplémentaires pour pouvoir verser des allocations suffisantes?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu d'instances particulières dans ce sens. Il y a eu des entretiens dans le cadre de la revue générale des problèmes sociaux, mais je n'ai pas reçu d'instances précises dernièrement.

* * *

LES POSTES

LA SUPPRESSION DU CHIFFRE ROYAL EII DES BOÎTES AUX LETTRES ET DES VÉHICULES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je l'aurais adressée au ministre des Postes s'il s'était trouvé là. Elle concerne la suppression du chiffre royal «E II» des boîtes aux lettres sur pied et des véhicules postaux. Cette suppression est-elle le fait d'une mesure ministérielle ou bien des services administratifs du ministère des Postes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je parle au ministre sur ce point. Il est possible que cela se soit fait à mon insu dans un comité du cabinet, mais ça m'étonnerait. La seule chose dont m'ait parlé le ministre des Postes à ce sujet, c'est il y a quelques mois lorsqu'il m'a annoncé son intention d'émettre des timbres spéciaux, la plus grosse émission jamais imprimée au Canada, pour commémorer le règne de Sa Majesté Élisabeth II.

M. Diefenbaker: Le témoignage assez machiavélique que vient de donner le premier ministre de son respect pour la monarchie est difficile à interpréter. Je lui demande simplement si le chiffre de la Reine a été enlevé des véhicules de la poste royale pour témoigner de l'attachement de fraîche date du gouvernement pour Sa Majesté à la suite de sa visite.

M. Trudeau: Au contraire, si nous avions voulu supprimer les symboles de la monarchie, nous n'aurions pas

Questions orales

procédé de cette façon. Nous n'aurions pas invité Sa Majesté, et je doute fort qu'elle serait venue au Canada deux fois sur l'invitation de mon gouvernement l'année dernière si elle n'avait pas été aussi bien reçue et aussi contente de sa visite.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, peut-être que le premier ministre pourra répondre à cette question-ci. Était-ce avec l'approbation du gouvernement ou sur l'initiative du ministre des Postes qu'on a fait ce que j'ai dit ces derniers mois? Le premier ministre ne veut certes pas dire que la suppression de tout symbole de la monarchie est un moyen de montrer l'attachement du gouvernement pour cette institution?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'aura qu'à lire les bleus pour se rendre compte qu'il a répété sa question presque mot pour mot...

M. Diefenbaker: Je n'obtiens pas de réponse.

M. Trudeau: ... et que dans ma première réponse, j'ai dit toute la vérité et rien que la vérité à l'égard de la question qu'il a posée.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner (Crowfoot): Ça ne vous est jamais arrivé.

* * *

LA DÉCLARATION DES DROITS

L'INCORPORATION DANS LA CONSTITUTION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Était donné que la décision majoritaire de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Lavell a fait naître de graves doutes quant à la capacité de la Déclaration canadienne des droits à protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur le sexe, la religion et la race, et étant donné que le premier ministre veut depuis toujours incorporer une déclaration des droits dans la constitution, vait-il faire en sorte que le gouvernement réitère ses efforts pour obtenir un consensus, afin que tous les Canadiens puissent bénéficier d'une déclaration constitutionnelle des droits?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son préambule parce qu'il a déclaré à juste titre que j'étais intéressé à arriver à cette fin. Je ne puis que lui rappeler que le gouvernement fédéral et les provinces ont tenu un grand nombre de conférences constitutionnelles de 1968 à 1972...

M. Diefenbaker: Et aussi de 1961 à 1962.

M. Trudeau: ... sans avoir pu obtenir de consensus sur le bill constitutionnel des droits de l'homme qu'il a suggéré et que, bien entendu, nous favorisons à cette époque. Cette politique est encore celle du gouvernement, mais je ne puis dire que nous avons des plans immédiats pour convoquer une conférence constitutionnelle dans ce but.